

## Mieux voir pour réussir : un nouveau programme d'aide financière pour l'achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants

Le 12 septembre 2019, le Gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un nouveau programme d'aide financière pour l'achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants : Mieux voir pour réussir.

Ce programme offre une aide financière de 250 \$ pour l'achat de lunettes ou de verres de contact pour tout enfant âgé de moins de 18 ans. Cette aide est renouvelable tous les 2 ans. Seuls les achats effectués chez un marchand au Québec à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement dans le cadre du programme.

La personne assurée ou la personne responsable de l'enfant doit demander le remboursement auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Elle doit consulter le site Web [www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoir](http://www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoir) pour connaître toutes les informations pertinentes relativement à l'admissibilité à ce programme ainsi qu'aux modalités de remboursement. **L'optométriste n'a pas à soumettre de demande de remboursement pour une personne assurée.**

Pour plus d'information au sujet du programme Mieux voir pour réussir, visitez le site [www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoir](http://www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoir).

### Changement pour la facturation

Lorsque l'examen d'un patient de moins de 18 ans donne lieu à une prescription pour des lunettes ou des verres de contact avec correction, l'élément de contexte « À la suite de l'examen d'un patient de moins de 18 ans, une prescription pour lunettes ou verres de contact a été émise. » doit être inscrit sur la ligne de facture.

L'absence de cet élément de contexte sur votre facture n'entraînera pas de refus de paiement. Toutefois, il est nécessaire pour permettre à la RAMQ de s'assurer de l'admissibilité de la personne au programme, en plus d'éviter à l'optométriste de démontrer qu'une prescription a été émise au moment des vérifications faites par la RAMQ.

### Promotion du programme

Si vous souhaitez faire la promotion du programme auprès de votre clientèle, rendez-vous au [www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoipromo](http://www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoipromo) pour télécharger les outils promotionnels mis à votre disposition.